

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

<u>Nombre de membres du Conseil Communautaire</u>	
<u>Titulaires</u>	: 67
<u>Membres présents</u>	: 63
<u>· dont suppléé</u>	: 2
<u>Membres représentés</u>	: 4
<u>Votants</u>	: 67
<u>Date de la convocation</u>	
10 avril 2026	
<u>Secrétaire de séance :</u>	
Mme DOUAY Sonia	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le seize avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de Monsieur Philippe MAROTTE, doyen d'âge.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëticia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe *suppléant de DELANAUD Stéphane*, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELOFFRE Benoît *suppléant de DELEPLACE Arnaud*, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, SY Loïc, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

VIOLLETTE Paul de TEN Franck, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, SZYROKI Jacky de LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice de BIECKENS Jean-Louis,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mme Julia BERTOUX

Mrs DELEPLACE Arnaud, Franck TEN, LEROY Jean-Maurice, BIECKENS Jean-Louis, CLEMENT Dominique

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS, DES CONSEILLERS TITULAIRES D'UNE DELEGATION DE FONCTION

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes, l'article R. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027) ;

- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24.73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027) ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que l'indemnité des conseillers communautaires délégués est comprise dans l'enveloppe budgétaire du Président + Vice-Présidents (Article L2123-24-1-III du CGCT) ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Après en avoir délibéré à la majorité (**Pour 45, Contre : 11 : Mmes Cathely-Wantiez, Boucher, Mrs Durand, Daine, Lavallard, Deloffre, Leconte, Vion, Havet, Boquet, Sy- Abstentions : 11 Mmes Patrice-Bourdelle, Douniol, Mandi, Blin, Mrs. Lavoine, Berthe, Heyman, Leroy, Syroki, Marotte, Clément**), le Conseil communautaire :

1° Décide des indemnités suivantes à compter du 16 avril 2026 :

		Montant au 1er janvier 2026	
Référence : Indice Brut Terminal mensuel (1027)		49 326,24	4 110,52
en € Brut	% de IB terminal	€ Brut annuel	€ Brut mensuel
Taux maxi Président	67,50%	33 295,21	2 774,60
Taux depuis élections 2026	57,26%	28 244,21	2 353,68
Taux maxi Vice-Président	24,73%	12 198,38	1 016,53
Taux depuis élections 2026	20,81%	10 264,79	855,40
10 Vice-Présidences effectivement exercées		102 647,91	8 553,99
conseiller communautaire délégué	9,10%	4 488,72	374,06
5 Conseillers communautaires délégués		22 443,60	1 870,29
TOTAL enveloppe indemnitaire MAX		155 279,00	
Total des indemnités versées CCALN		153 335,71	

2° Précise que les indemnités suivront l'évolution indiciaire,

3° Décide de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire aux Budgets ;

4° Autorise le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 17/04/26

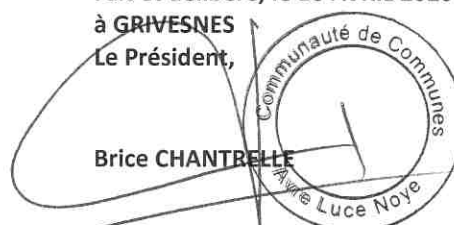
Affiché le ... 20/04/26

Fait et délibéré, le 16 AVRIL 2026

à GRIVESNES

Le Président,

Brice CHANTRELLE



2/2

ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT INDEMNITÉS DE FONCTION

FONCTIONS		Taux / IB Terminal	en € BRUT MENSUEL	NOMS
Président		57,26%	2 353,68	Brice CHANTRELLE
Vice-Président	Développement économique - Tourisme - Economie Solidaire et Sociale	20,81%	855,40	Christian de CAFFARELLI
Vice-Présidente	Finances	20,81%	855,40	Marina HALL
Vice-Président	Adminsitration générale	20,81%	855,40	Olivier DUTILLEUX
Vice-Présidente	Action Sociale	20,81%	855,40	Julia BERTOUX
Vice-Président	Enfance - Jeunesse	20,81%	855,40	Vincent WABLE
Vice-Présidente	Aménagement du territoire	20,81%	855,40	Sonia DOUAY
Vice-Président	Culture - Communication	20,81%	855,40	Fabrice VERONT
Vice-Président	Environnement	20,81%	855,40	Hubert CAPELLE
Vice-Président	Eau - Assainissement - Gémapi	20,81%	855,40	Francis MOURIER
Vice-Président	Voirie - Patrimoine - Travaux	20,81%	855,40	Michel VAN OOTEGHEM
Conseiller co. délégué	Solidarités	9,10%	374,06	Michaël DUBOIS
Conseillère co. déléguée	Petite enfance - RPE	9,10%	374,06	Coralie RIDEAU
Conseillère co. déléguée	Valorisation Recyclage	9,10%	374,06	Odile BOONE
Conseiller co. délégué	Bâtiments interco. Suivi technique - Gendarmeries, Gymnases et Complexe sportif	9,10%	374,06	Patrick JUBERT
Conseiller co. délégué	Habitat	9,10%	374,06	Jérémy GAWLIK

Département de la SOMME
Arrondissement de Montdidier
Communauté de Communes Avre Luce Noye
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
☎ 03.22.09.75.32
Mail : secretariat@avrelucenoye.fr

Sous-Préfecture

41 rue Jean Jaurès
80500 MONDIDIER

à

@ Obligatoire afin d'éviter toute erreur de transmission

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
À ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

Séance du Conseil Communautaire du 16/04/2026

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N°Délib</i>	Observations éventuelles du service récepteur à la préfecture
Election du Président	2026_1604_01	
Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_02	
Elections des vice-présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_03	
Délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire et vers le Président	2026_1604_04	
Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction	2026_1604_05	
Institution et composition des commissions communautaires	2026_1604_06	
<i>Pl élection président et vice présidents et membres du Bureau</i>	<i>x2</i>	
<i>Feuille de proclamation</i>	<i>x2</i>	
Nombre total d'actes :	6	

Cadre réservé pour le cachet ARRIVÉE - SousPréfecture

SOUS-PREFECTURE DE MONDIDIER
17 AVR. 2026
ARRIVEE LE : _____

Fait à Moreuil, le 17/04/2026

A. Parmentier

signature

Cachet de la collectivité



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.